

L'autosurveillance consiste à mesurer soi-même sa glycémie. Il faut rappeler que cette surveillance se fait dans un cadre médical et qu'elle ne dispense en aucun cas d'un suivi régulier par un médecin. Retrouvez nos conseils pour une bonne prise en charge des dispositifs existants.

DIABÈTE DE TYPE 1 OU DE TYPE 2 ?

Le diabète de type 1 survient à la suite d'une réaction anormale du système immunitaire (le pancréas ne fabrique plus assez d'insuline). Le diabète de type 2 est lié au mode de vie (surpoids, sédentarité, tabac...). Ce dernier regroupe plus de 90 % des malades et il est en constante progression. Les diabètes de type 1 et de type 2 sont reconnus **affection de longue durée** (ALD).

CE QUI EST PRIS EN CHARGE

Dans tous les cas, la prise en charge est faite s'il y a une prescription médicale et si vous achetez votre matériel dans une pharmacie (pas d'achat sur Internet !). L'autosurveillance de la glycémie peut être réalisée de deux façons : à partir du prélèvement d'une goutte de sang ou avec un appareil de mesure du glucose interstitiel (Système Flash).

Mode de surveillance	Conditions	Adulte	Enfant/jeune (- de 18 ans)
Prélèvement d'une goutte de sang avec un autopiqueur	Pas de conditions d'âge Être traité par insuline ou dans certaines situations, en cas de diabète de type 2 non traité par insuline	1 lecteur de glycémie est remboursé tous les 4 ans 1 autopiqueur tous les ans	2 lecteurs sont pris en charge tous les 4 ans 2 autopiqueurs tous les ans
Système Flash	Être âgé d'au moins 4 ans et atteint d'un diabète de type 1 ou 2 Être traité par <u>insulinothérapie intensifiée</u> Réaliser une autosurveillance glycémique	Un kit est pris en charge tous les 4 ans Un capteur est pris en charge tous les 14 jours	

Les lecteurs et kits pris en charge sont garantis 4 ans au minimum. Conservez tous les documents relatifs à cette garantie, afin d'obtenir le remplacement de l'appareil par le fabricant en cas de panne. Une nouvelle prescription par le médecin est alors inutile.

REMBOURSEMENT DES BANDETTES UTILISÉES AVEC UN AUTOPIQUEUR

Pour les patients diabétiques traités par insuline, que leur diabète soit de type 1 ou 2 : les bandelettes sont remboursées dans les conditions habituelles.

Pour les patients diabétiques de type 2, non traités par insuline : 200 bandelettes par an sont remboursées.

N'hésitez pas à consulter les fiches et les guides pratiques sur notre site : www.fnem-fo.org

Pour toute demande d'information, rapprochez-vous de votre représentant local FO